Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Rapports de la commission d’attribution du fonds de concours - Fess-anvilliers-Mattanvilliers 2
Rapports de la commission d’attribution du fonds de concours - Boullay les deux Eglises 4
Rapports de la commission d’attribution du fonds de concours - Chât-aincourt 6
Rapports de la commission d’attribution du fonds de concours - Escorpain 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DU 08/03/2023

RESSOURCES
FINANCES

FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS DANS LE CADRE DE SON PROJET DE : « AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ RUE DE LA MAIRIE TRANCHE 3»

N° 2022_12_ Fessanvilliers-Mattanvilliers

Afin de renforcer l'attractivité de son territoire et d'accompagner les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire et à son aménagement équilibré, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours abondé d'une enveloppe financière de 3 millions d'euros sur la durée du mandat dans le cadre d'une autorisation de programme et avec une enveloppe de 1 350 000 d'euros pour l'exercice 2023.

Dans ce cadre, la commune de Fessanvilliers-Mattanvilliers sollicite la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de : « Aménagement sécurité rue de la mairie Tranche 3 ». Il s'agit de la suite de l'aménagement du n°5 au numéro 11 rue de la mairie. Les travaux sont commencés depuis 2 ans, la commune souhaite continuer la mise en place des caniveaux et de la bande piétonne bitumée devant les habitations pour l'aménagement et la sécurité des riverains.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Montant Prévisionnel	Répartition
Coût prévisionnel du projet	36 247,50 € HT	100 %
Subventions	18 123,75 €	50 %
Fonds de concours communautaire sollicité	7 249,00 €	20 %
Auto-financement à la charge de la commune	10 874,75 €	30 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

La commune de Fessanvilliers-Mattanvilliers sollicite donc l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 7 249,00 €.

Comme le prévoit le règlement, la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux sera plafonnée à 7 249,00 € et diminuée proportionnellement de toute autre participation accordée.

La dépense présentée par la commune de Fessanvilliers-Mattanvilliers correspond au projet : « Aménagement sécurité rue de la mairie Tranche 3 », s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux et apparaît éligible à fonds de concours.

Aussi est-il demandé aux membres de la commission d'attribution du fonds de concours, réunie le 08/03/2023, de bien vouloir :

- **PROPOSER** l'attribution d'un fonds de concours de 7 249,00 € à la commune de Fessanvilliers-Mattanvilliers pour son projet de : « Aménagement sécurité rue de la mairie Tranche 3 »

X Accord ☐ Refus

Commentaires de la commission :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Références règlementaires :

- Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI ;
- Règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2021-2026, adopté en Conseil communautaire le 27 septembre 2021 ;

Annexes :

Formulaire de demande d'attribution d'un fonds de concours de la commune Fessanvilliers-Mattanvilliers pour le projet : « Aménagement sécurité rue de la mairie Tranche 3 »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DU 08/03/2023

RESSOURCES
FINANCES

FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE LE BOULLAY-LES-DEUX-ÉGLISES DANS LE CADRE DE SON PROJET DE : « RENOUVELLEMENT DE CANALISATION D'EAU POTABLE SUR MONDETOUR »

N° 2022_11_ Le Boullay-les-Deux-Églises

Afin de renforcer l'attractivité de son territoire et d'accompagner les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire et à son aménagement équilibré, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours abondé d'une enveloppe financière de 3 millions d'euros sur la durée du mandat dans le cadre d'une autorisation de programme et avec une enveloppe de 1 350 000 d'euros pour l'exercice 2023.

Dans ce cadre, la commune de Le Boullay-les-Deux-Églises sollicite la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de : « Renouvellement de canalisation d'eau potable sur Mondetour ». Le rendement du réseau se dégrade d'année en année et actuellement se situe à 50%. A la suite de plusieurs sectorisations nocturnes, il est apparu que le secteur de la rue Notre Dame du bon Raisin et de la rue des Champereaux faisait ressortir un linéaire de perte de 8,65m3/jour pour une longueur de 1110 m d'où l'urgence de ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Montant Prévisionnel	Répartition
Coût prévisionnel du projet	201 703,00 € HT	100 %
Subventions	93 202,00 €	46 %
Fonds de concours communautaire sollicité	26 000,00 €	13 %
Auto-financement à la charge de la commune	82 501,00 €	41 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

La commune de Le Boullay-les-Deux-Églises sollicite donc l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 26 000,00 €.

Comme le prévoit le règlement, la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux sera plafonnée à 26 000,00 € et diminuée proportionnellement de toute autre participation accordée.

La dépense présentée par la commune de Le Boullay-les-Deux-Églises correspond au projet : « Renouvellement de canalisation d'eau potable sur Mondetour », s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux et apparaît éligible à fonds de concours.

Aussi est-il demandé aux membres de la commission d'attribution du fonds de concours, réunie le 08/03/2023, de bien vouloir :

- **PROPOSER** l'attribution d'un fonds de concours de 26 000,00 € à la commune de Le Boullay-les-Deux-Églises pour son projet de : « Renouvellement de canalisation d'eau potable sur Mondetour »

X Accord ☐ Refus

Commentaires de la commission :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Références règlementaires :

- Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI ;
- Règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2021-2026, adopté en Conseil communautaire le 27 septembre 2021 ;

Annexes :

Formulaire de demande d'attribution d'un fonds de concours de la commune Le Boullay-les-Deux-Églises pour le projet : « Renouvellement de canalisation d'eau potable sur Mondetour. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DU 08/03/2023

RESSOURCES
FINANCES

FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CHÂTAINCOURT DANS LE CADRE DE SON PROJET DE : « PRÉSERVATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN »

N° 2022_11_Châtaincourt

Afin de renforcer l'attractivité de son territoire et d'accompagner les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire et à son aménagement équilibré, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours abondé d'une enveloppe financière de 3 millions d'euros sur la durée du mandat dans le cadre d'une autorisation de programme et avec une enveloppe de 1 350 000 d'euros pour l'exercice 2023.

Dans ce cadre, la commune de Châtaincourt sollicite la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de : « Préservation de l'église Saint-Martin ». En effet, la commune apporte une attention particulière depuis toujours à son église, unique monument historique de la commune. A l'occasion d'une inspection du clocher, il a été constaté l'état préoccupant de la charpente et de la couverture du clocher et il a été décidé d'interdire l'utilisation de la cloche. Un renforcement provisoire va devoir être effectué afin de sécuriser l'édifice. L'absence de travaux urgents risque de mettre en péril l'église. Aussi, a-t-il été décidé de procéder à des travaux de rénovation du clocher et d'en profiter pour automatiser la cloche.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Montant Prévisionnel	Répartition
Coût prévisionnel du projet	62 043,43 € HT	100 %
Subventions	42 168,00 €	68 %
Fonds de concours communautaire sollicité	6 206,00 €	10 %
Auto-financement à la charge de la commune	13 669,43 €	22 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

La commune de Châtaincourt sollicite donc l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 6 206,00 €.

Comme le prévoit le règlement, la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux sera plafonnée à 6 206,00 € et diminuée proportionnellement de toute autre participation accordée.

La dépense présentée par la commune de Châtaincourt correspond au projet : « Préservation de l'église Saint-Martin », s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux et apparaît éligible à fonds de concours.

Aussi est-il demandé aux membres de la commission d'attribution du fonds de concours, réunie le 08/03/2023, de bien vouloir :

- **PROPOSER** l'attribution d'un fonds de concours de 6 206,00 € à la commune de Châtaincourt pour son projet de : « Préservation de l'église Saint-Martin »

X Accord ☐ Refus

Commentaires de la commission :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Références règlementaires :

- Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI ;
- Règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2021-2026, adopté en Conseil communautaire le 27 septembre 2021 ;

Annexes :

Formulaire de demande d'attribution d'un fonds de concours de la commune Châtaincourt pour le projet : « Préservation de l'église Saint-Martin. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DU 08/03/2023

RESSOURCES
FINANCES

FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE ESCORPAIN DANS LE CADRE DE SON PROJET DE : « AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RUE DE L'ÉGLISE - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA FOUCAUDERIE - CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTON LE LONG DE LA RD 104 »

N° 2022_12_ Escorpain

Afin de renforcer l'attractivité de son territoire et d'accompagner les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire et à son aménagement équilibré, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours abondé d'une enveloppe financière de 3 millions d'euros sur la durée du mandat dans le cadre d'une autorisation de programme et avec une enveloppe de 1 350 000 d'euros pour l'exercice 2023.

Dans ce cadre, la commune de Escorpain sollicite la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de : « Aménagement de la place de la rue de l'église - Aménagement de la place de la Foucauderie - Création d'un chemin piéton le long de la RD 104. ». L'aménagement de la place de la rue de l'Eglise consiste en : terrassement, pose de bordures, mise en œuvre de grave et de stabilisé, fourniture et pose de mobiliers urbains, création d'espaces verts. L'aménagement de la place de la Foucauderie : balayage, signalisations horizontale et verticale. La création d'un cheminement piéton le long de la RD 104 : terrassement, pose de bordures, mise en œuvre de grave, d'enrobé, fourniture et pose de plots bois, signalisations horizontale et verticale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Montant Prévisionnel	Répartition
Coût prévisionnel du projet	59 000,00 € HT	100 %
Subventions	17 700,00 €	30 %
Fonds de concours communautaire sollicité	23 600,00 €	40 %
Auto-financement à la charge de la commune	17 700,00 €	30 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

La commune de Escorpain sollicite donc l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un montant de 23 600,00 €.

Comme le prévoit le règlement, et conformément à l'article L.5216-5-VI du code général des collectivités territoriales, le montant du fonds de concours accordé par l'agglomération ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire. En conséquence, la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux sera plafonnée à 20 650,00 € et diminuée proportionnellement de toute autre participation accordée.

La dépense présentée par la commune de Escorpain correspond au projet : « Aménagement de la place de la rue de l'église - Aménagement de la place de la Foucauderie - Création d'un chemin piéton le long de la RD 104. », s'inscrit dans les orientations retenues dans le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux et apparaît éligible à fonds de concours.

Aussi est-il demandé aux membres de la commission d'attribution du fonds de concours, réunie le 08/03/2023, de bien vouloir :

- **PROPOSER** l'attribution d'un fonds de concours de 20 650,00 € à la commune de Escorpain pour son projet de : « Aménagement de la place de la rue de l'église - Aménagement de la place de la Foucauderie - Création d'un chemin piéton le long de la RD 104. »

X Accord ☐ Refus

Commentaires de la commission :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Références règlementaires :

- Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI ;
- Règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2021-2026, adopté en Conseil communautaire le 27 septembre 2021 ;

Annexes :

Formulaire de demande d'attribution d'un fonds de concours de la commune Escorpain pour le projet : « Aménagement de la place de la rue de l'église - Aménagement de la place de la Foucauderie - Création d'un chemin piéton le long de la RD 104. »